

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2024_023
AUTORISANT L'OUVERTURE TEMPORAIRE
D'UN DEBIT DE BOISSONS

6.4 AUTRES ACTES REGLEMENTAIRES

Le Maire de la Commune de Pollestres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 alinéas 1, 2 et 3 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment son article L.3321-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/CAB/BPAS 2021351-0004 du 17 décembre 2021 portant règlement de police des débits de boissons et établissements assimilés ouverts ou public dans le département des Pyrénées-Orientales ;

CONSIDÉRANT la demande en date du 06/02/2024 formulée par l'association « **Boxing Club OL** », représentée par [REDACTED] d'installer un débit de boissons temporaire lors de la rencontre sportive prévue les 10 et 11 février 2024 à la salle Jordi Barre de Pollestres.

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : L'association « **Boxing Club OL** », représentée par [REDACTED] domiciliée [REDACTED], est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire lors de la rencontre sportive prévue les 10 février 2024 de 14h à 00h et 11 février 2024 de 14h à 17h à la salle Jordi Barre.

ARTICLE 2 : Le débit de boissons de l'association « **Boxing Club OL** » sera soumis aux horaires fixés par l'arrêté préfectoral du 6 février 2018.

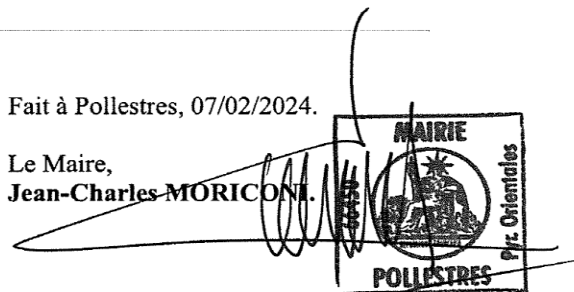
ARTICLE 3 : Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans le groupe 1 définis par l'article L3321-1 du Code de la Santé Publique (groupe 1).

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la brigade de gendarmerie de Thuir et au bureau des polices administratives de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et les agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis et publié en la forme accoutumée.

Fait à Pollestres, 07/02/2024.

Le Maire,
Jean-Charles MORICONT.



Mis en ligne le

07 FEV. 2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/02/2024

Application agréée E-legalite.com